



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_042-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-042 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE**

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Recu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_042-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu notamment les articles L.1411-1, L.1411-5, L.1414-1 à L.1414-4, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

La Commission d'appel d'offres (CAO) d'un établissement public de coopération intercommunale est composée par:

- le Président de cet établissement ou son représentant,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein,

Il est précisé que, toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la Commission est composée au minimum d'un Président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Le rôle de la Commission d'appel d'offres est de choisir le titulaire d'un marché public dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Elle peut aussi avoir à donner un avis sur tout projet d'avenant à un marché public soumis à la commission d'appels d'offres entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Les membres élus de la CAO le sont à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la Commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant de la direction départementale de la protection des populations peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission. Leurs observations sont consignées au procès verbal.

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** ( 67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer une Commission d'appel d'offres permanente, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,
- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur/Madame le Président ou son représentant,
- d'ouvrir à candidature jusqu'au 6 février 2017 et de reporter la désignation des membres au prochain Conseil communautaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Emis en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_043-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-043 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET**  
**DÉTERMINATION DE SA COMPOSITION**

2017-01-043 – 2/3  
Envoyé en préfecture le 08/02/2017  
Reçu en préfecture le 08/02/2017  
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_043-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu les articles L.1411-3, L.1411-4 et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu les articles 74, 75 et 88 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant fusion de La Cali avec la Communauté de communes du Sud-Libournais et de l'extension avec les sept communes de la Communauté de communes du Brannais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Selon l'article L.1413-1 du CGCT :

- la Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant. Elle comprend des membres de l'organe délibérant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant.
- en fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile,
- la majorité des membres de la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux ;
- la Commission examine, chaque année, sur rapport du Président :

1° Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 du CGCT ;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 du CGCT établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat ;

- la Commission est consultée pour avis par le Conseil communautaire sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du CGCT ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 du CGCT ;

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Considérant que le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédent,

Considérant que pour faciliter les échanges et approfondir les enjeux sectoriels relatifs à tel ou tel service public, il convient de reconduire l'organisation de la précédente CCSPL,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_043-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer la CCSPL en fixant le nombre de sièges à 10 répartis ainsi :
  - 5 représentants titulaires de La Cali et 5 suppléants,
  - 5 représentants titulaires des associations locales et 5 suppléants.
- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur/Madame le Président ou son représentant,
- d'ouvrir à candidature et de reporter la désignation des membres au prochain Conseil communautaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_043-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

08/02/2017  
08/02/2017  
ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_044-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-044 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADA , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****CRÉATION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE CONCESSION,  
DÉTERMINATION DE SA COMPOSITION ET OUVERTURE DES CANDIDATURES**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-Président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu notamment les articles L.1411-1, L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Monsieur le Vice-Président expose :

- que conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, dans le cadre de la procédure de délégation de service public par un établissement public de coopération intercommunale, les plis contenant les offres sont ouverts par la Commission d'attribution des contrats de concession composée de :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant dûment habilité par délégation, Président de la Commission ;
- membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- que cette même Commission dresse la liste des candidats admis à présenter une offre,

- qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de 5 suppléants ;

- que le comptable de La Cali et un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) siègent également à la Commission avec voix consultative ;

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** ( 68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- de créer une Commission d'attribution des contrats de concession (CACC) composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,

- d'acter que cette Commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant,

- d'ouvrir à candidature jusqu'au 6 février 2017 et de reporter la désignation des membres au prochain Conseil communautaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_045-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-045 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Date de convocation : 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président, en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la réglementation relative aux marchés publics,

Considérant que la présente délibération a pour objet l'établissement d'un avenant à la convention de partenariat entre La Cali et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP),

Considérant que l'UGAP, établissement public industriel et commercial de l'État créé en 1985, est une centrale d'achat qui permet aux administrations publiques qui y ont recours non seulement de bénéficier de prix établis sur la base d'une mutualisation des besoins, mais également d'être dispensées de passer des marchés publics propres pour ces achats. Cet établissement public met en œuvre une politique d'achat en faveur du développement durable, et compte parmi ses fournisseurs non seulement de grands groupes industriels mais également de très nombreuses petites et moyennes entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la conclusion d'une convention de partenariat avec l'UGAP permet en échange d'un engagement d'achat formalisé minimum de 5 millions d'euros hors taxes sur une période de 4 ans dans une famille d'achat, de bénéficier de conditions tarifaires minorées, mais également d'une remise par rapport au tarif catalogue dans les autres familles,

Considérant que les remises dépendent du montant global des achats que la collectivité s'engage à effectuer auprès de l'UGAP. Plusieurs paliers étant définis : 5 à 10 millions d'euros HT, 10 à 20 millions d'euros HT, 20 à 30 millions d'euros HT et plus de 30 millions d'euros HT. Les différentes familles d'achat ou « univers » sont les suivantes : véhicules, mobilier et équipement général, services, médical, informatique et consommables,

Considérant qu'afin d'atteindre ces paliers, l'UGAP propose un procédé de groupement de fait volontaire entre administrations publiques locales permettant de cumuler les engagements d'achat. Le groupement de fait existant est composé actuellement du Conseil Départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole, de La Cali et de La Cobas pour l'achat de véhicules / carburant et de matériels informatiques,

Considérant qu'il ne s'agit en aucun cas de privilégier systématiquement l'UGAP comme fournisseur, mais uniquement de disposer d'un outil supplémentaire de la politique d'achat à des conditions tarifaires avantageuses, et de se poser la question au cas par cas, en fonction des achats considérés,

Considérant que la fusion/extension de La Cali avec la Communauté de communes du Sud-Libournais et 7 communes de la Communauté de communes du Brannais est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que l'avenant a pour objet la prise en compte du changement de personnalité juridique de La Cali et la volonté que la convention bénéficie à l'ensemble des communes membres de La Cali,

Considérant que les nouveaux bénéficiaires de la convention sont :

- Commune d'Arveyres
- Commune de Cadarsac
- Commune d'Izon
- Commune de Saint-Germain-du-Puch
- Commune de Vayres
- Commune de Camiac-et-Saint-Denis
- Commune de Daignac
- Commune de Dardenac
- Commune d'Espiet
- Commune de Nérigean
- Commune de Saint-Quentin-de-Baron
- Commune de Tizac-de-Curton
- Le SMICVAL

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

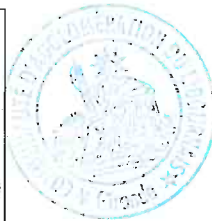
Et à l'**unanimité** ( **68** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le présent avenant qui pourra être consulté au secrétariat général de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat entre La Cali et l'UGAP, et tout document y afférant.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017\_01\_045-DE